

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 12 MARS 2010 À 19 HEURES

**Au lieu ordinaire de ses séances (en mairie)**

L'An deux mille dix, le douze du mois de mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de mars.

Présents : Mme CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie,  
DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, HERRY Emmanuelle,  
JOUSSELIN Nadine et SAUBION Béatrice,  
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique,  
LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre,  
MEIRANESIO Laurent et TRAMBOUZE Bernard

Absente : Mme FERREIRA Mireille, *représentée par Mme SAUBION*

Secrétaire de séance : M. Dominique CASTAINGS, désigné à l'unanimité, soit par 14 voix.

Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2010

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

\*

\* \*

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Acquisition foncière
4. Travaux de VRD
5. Zonage d'assainissement
6. Assurances
7. Location ancienne pizzeria Petrus
8. Fixation de tarifs
9. Règlement formation des agents communaux
10. Formation du personnel
11. Ratios d'avancement de grade
12. Convention avec le CDG pour l'élaboration du *document unique*
13. Service *ESCAL*
14. Adhésion à l'association *Histoire et Généalogie Landaises*
15. Attribution d'une récompense aux jeunes diplômés
16. Election commission communale d'adjudication et d'appel d'offres
17. Elections pour la représentation communale aux organismes extérieurs
18. Conventions d'occupation du domaine privé de la Commune
19. Approbation des comptes de gestion 2009
20. Approbation des comptes administratifs 2009
21. Affaires diverses

En premier lieu, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Affaire juridique
- Subvention à la coopérative scolaire

Vote pour approuver ces adjonctions :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 02 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 12
- pour : 12

Le nouvel ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Acquisition foncière
4. Travaux de VRD
5. Zonage d'assainissement
6. Assurances
7. Location ancienne pizzeria Petrus
8. Fixation de tarifs
9. Règlement formation des agents communaux
10. Formation du personnel
11. Ratios d'avancement de grade
12. Convention avec le CDG pour l'élaboration du *document unique*
13. Service *ESCAL*
14. Adhésion à l'association *Histoire et Généalogie Landaises*
15. Attribution d'une récompense aux jeunes diplômés
16. Election commission communale d'adjudication et d'appel d'offres
17. Elections pour la représentation communale aux organismes extérieurs
18. Conventions d'occupation du domaine privé de la Commune
19. Approbation des comptes de gestion 2009
20. Approbation des comptes administratifs 2009
21. Affaire juridique
22. Subvention à la coopérative scolaire
23. Affaires diverses

**Monsieur le Maire rappelle la règle qui veut que tout conseiller municipal intéressé par un décision se doit de quitter la salle afin de laisser l'assemblée délibérer valablement. Il demande donc à chacun de veiller au respect de cette règle en se retirant le cas échéant.**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2010 dont la secrétaire de séance était Mme Emmanuelle HERRY, Monsieur le Maire fait procéder au vote pour son approbation :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- pour : 11
- contre : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)

Il est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

### **2.1 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Deux DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : terrain non bâti de 1.708 m<sup>2</sup>, lieu dit Paile  
Prix : 140.000 €

Bien vendu : terrain non bâti de 1.985 m<sup>2</sup>, lieu dit Paile  
Prix : 150.000 €

### **2.2 PRINCIPE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Il s'agit de toiletter la délibération relative à ce droit, datant du 22 avril 1993, en la mettant en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme approuvé les 10 mars et 29 juin 2009 et opposable depuis le 8 août 2009.

Proposition de fixer le périmètre d'application du droit de préemption urbain aux zones suivantes :

- . zones urbaines : U
- . zones à urbaniser : AU

conformément aux plans déposés sur la table du Conseil.

Vote (étant rappelé que la délégation a été confiée au Maire par délibération du 03 avril 2008) :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 2 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### 3. ACQUISITION FONCIERE

Sans objet.

### 4. TRAVAUX DE VRD

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain LAPEYRADE.

#### 4.1 TRAVAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le lotissement « L'airial des genêts » dont le permis d'aménager a été déposé par la SA PROGEFIM (M. BARES Jean-Marie), nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité (HTA/BTA). Les travaux sont à la charge de la Commune.

Dépôt sur la table du Conseil de l'étude réalisée par le SYDEC :

Plan de financement :

Réalisation de 283 m de tranchées y compris les revêtements  
Fourniture et déroulage de 286 m de câble 3x95 mm\_ HTA  
Confection d'une boîte tangente  
Confection d'une boîte de jonction

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Montant estimatif TTC              | 24.107 €        |
| TVA préfinancée par le SYDEC       | 3.710 €         |
| Montant HT                         | 20.397 €        |
| Subventions apportées par le SYDEC | 8.159 €         |
| <b>Participation communale</b>     | <b>12.238 €</b> |

Vote pour approuver le projet et s'engager à rembourser le montant de la participation communale au SYDEC :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- contre : 02 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- pour : 12

Dont délibération.

#### 4.2 PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (PVR)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a instauré le principe de la PVR sur l'ensemble du territoire communal.

Il convient cependant de prendre une délibération spécifique pour chaque réalisation en :

- imputant le coût des travaux au propriétaire foncier de l'opération
- précisant le montant exigible par mètre carré de terrain
- fixant les modalités de versement

Il informe l'assemblée qu'il soumettra cette question lors d'un prochain conseil municipal, après étude approfondie du dossier.

## **5. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur donne la parole à M. Laurent MEIRANESIO.

Le dossier est déposé sur la table du Conseil.

Le zonage d'assainissement découle de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui fait obligation aux communes de définir une stratégie pour l'assainissement sur son territoire en délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Etant précisé que ce zonage doit être compatible avec le PLU en vigueur.

- Dossier mené par le SYDEC.

- Etude réalisée par le cabinet d'ingénieurs conseils en environnement ETEN ENVIRONNEMENT.

Les principaux critères pris en compte dans cette étude sont :

- l'état de l'assainissement existant
- la densité et la répartition de la population (15 hab/km\_ à VIELLE-SAINT-GIRONS, 35 pour le département et 108 en moyenne nationale)
- les perspectives d'évolution de l'habitat (secteur diffus)
- la configuration du bâti
- l'aptitude du sol et du sous-sol à l'assainissement non collectif

l'ensemble dans le souci premier de protéger la sensibilité du milieu naturel.

Propositions :

- zone d'assainissement collectif : la zone desservie actuellement étendue aux quartiers de la maison de retraite, Mestejouan et Paysante.

- zone d'assainissement non collectif : tout le reste.

M. MAUBOURGUET regrette que le réseau pluvial ne soit pas concerné.

M. MEIRANESIO y voit deux raisons principales :

- le terrain se prête bien à l'absorption des eaux de pluie
- le coût induit probablement

Il précise que tous les avis seront reçus lors de l'enquête publique qui aura lieu.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour :

- approuver les études préalables réalisées par ETEN ENVIRONNEMENT
- arrêter le zonage d'assainissement proposé
- soumettre ce zonage à l'enquête publique (d'un mois)
- autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)

- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

La délibération d'approbation du zonage sera prise après l'enquête au vu des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

## **6. ASSURANCES**

### **6.1 SMACL (pour les risques statutaires)**

Pour garantir les obligations statutaires de la Commune envers son personnel.

Renouvellement du contrat en cours pour une durée de trois ans, soit :

- pour les agents relevant de la CNRACL : 6,00 % (au lieu de 7,15 %)
- pour les agents relevant de l'IRCANTEC : 1,50 % (inchangé)

Vote pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer les contrats afférents :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

### **6.2 SMACL (pour la flotte automobile)**

#### **6.2.1 AVENANT n° 33**

Pour prendre en compte les derniers mouvements dans la composition de la flotte automobile :

- camion Renault Midlum
- Dacia Logan
- tracteur New Holland prêté en attendant la livraison du tracteur NEW HOLLAND acheté à LANDIMAT

Soit une prime de 2.627,39 €.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le Maire à le signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **6.2.2 AVENANT n° 34**

Pour le retrait du camion Renault 7495NA40, soit la somme en moins-value de 981,32 €.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le Maire à le signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **7. LOCATION ANCIENNE PIZZERIA PETRUS**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain LAPEYRADE.

Les preneurs, Monsieur Jean-Michel JUILLARD et Madame Madeleine MARTIN, domiciliés 30, lotissement Le Tourt, 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS, souhaitent voir figurer au bail le seul nom de Monsieur contrairement à leur demande initiale (acceptée par délibération du 29 juin 2009).

Vote pour établir le bail commercial au seul nom de M. Jean-Michel JUILLARD :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAURBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **8. FIXATION DE TARIFS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine DASQUET.

### **8.1 FACTURATION A L'EHPAD**

Des travaux ont été effectués à l'EHPAD par les services techniques communaux.

Ils s'élèvent à 535,00 €.

M. MAUBOURGUET et Mme SAUBION questionnent sur l'opportunité de facturer des particuliers qui bénéficient de prestations communales et notamment :

- le désensablement de M. LAPEYRADE sur le parking de la plage courant 2009. M. LAPEYRADE objecte que c'était le moins que la Commune pouvait faire dans la mesure où il y avait carence de sa part, le parking public n'ayant pas été dégagé, raison pour laquelle il s'est ensablé ;
- des travaux au lotissement privé Les Vignes. M. CARAMANTE, habitant de ce lotissement, fait une mise au point. Effectivement, lorsqu'il a vu les agents communaux travailler dans son secteur, il s'est informé auprès d'eux de l'objet de leur intervention. Ceux-ci corrigeaient un mauvais écoulement des eaux provenant d'une voie communale qui ne fait pas partie du

lotissement Les Vignes et qui inondaient certains riverains du lotissement. Il précise qu'il n'était pas concerné personnellement par ce problème. Il estime tout à fait bien que, dans ce contexte, les services techniques soient intervenus.

Monsieur le Maire, qualifiant ces attaques de propos de caniveaux, fait procéder au vote pour facturer cette somme à l'EHPAD :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAURBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **8.2 FACTURATION A LA SEPANSO**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier complet du PLU a été remis en version papier à la SEPANSO (sur demande écrite de M. CINGAL, président, en date du 16 juillet 2009).

Il propose de fixer le prix du service à facturer à la SEPANSO, sachant que la facture payée par la Commune pour 4 dossiers est de 657,18 € TTC, soit le dossier 164,30 € TTC.

Vote pour facturer cette somme à SEPANSO LANDES, 1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **9. REGLEMENT FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine DASQUET.

Celle-ci expose les nouvelles dispositions en matière de formation des agents territoriaux, consécutives à la loi du 2 février 2007, et notamment :

- le principe du droit individuel à la formation
- la refonte des formations obligatoires des fonctionnaires nouvellement nommés ouvertes aux fonctionnaires de catégorie C
- l'obligation de mettre en place un plan de formation dans chaque collectivité

Le CNFPT, pour accompagner cette réforme, a établi un règlement de formation destiné à :

- améliorer l'information des agents sur leurs droits et leurs devoirs en matière de formation
- faciliter la mise en œuvre du plan de formation dans les collectivités.



Ce règlement a été validé par le comité technique paritaire du Centre de Gestion le 24 novembre 2009.

Mme SAUBION trouvera la réponse à ses questions dans le dossier que lui a remis Monsieur le Maire le 10 mars et qu'elle a en main.

Vote pour l'approuver :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAURBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **10. FORMATION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine DASQUET.

Concerne l'habilitation électrique Basse Tension de 3 agents :

- 1 électricien (Daniel YVARS)
- 2 non électriciens (Marc FRANCOIS et Christophe CHEVRIER)

afin qu'ils puissent intervenir sur les installations et équipements électriques dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité de service.

3 organismes ont été consultés : APAVE, VERITAS et SOCOTEC.

Compte tenu des frais annexes liés au déplacement des agents, la solution la moins onéreuse pour la Commune est celle du BUREAU VERITAS avec une formation sur place, pour un coût de 2.160 €.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour confier la mission au BUREAU VERITAS et pour l'autoriser à signer la convention de formation :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **11. RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine DASQUET.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Proposition de maintenir le taux à 100% comme les années précédentes, le comité technique paritaire ayant émis un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 28 janvier 2010.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ce qui précède :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **12. CONVENTION AVEC LE CDG POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine DASQUET.

Celle-ci expose que le Centre de Gestion a créé, le 14 décembre 2009 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la demande de l'association des Maires : la mission d'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du *document unique*. Celui-ci est obligatoire.

Tarifs du CDG pour la Commune :

- évaluation des risques : 450 € + 150 € par unité de travail
- mise à jour : 150 €

Convention d'une durée de 2 ans, résiliable avec un préavis de 2 mois.

Vote pour approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **13. SERVICE ESCAL**

### **13.1 MISE AU POINT ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle HERRY.

Celle-ci expose qu'une mise au point est à faire, consécutivement à la création du service *ESCAL*, et notamment :

- remplacer l'intitulé « maison des jeunes » par « maison pour tous » dans tous les outils de gestion, notamment dans les régies municipales de recettes et d'avances, et auprès des partenaires tels que la CAF, auprès de l'assureur en responsabilité civile MMA, etc.

- étendre l'objet de la régie de recettes et la régie d'avances à l'organisation de spectacles tels que les concerts

- rajouter cette activité de spectacles à celles pour lesquelles le Maire est autorisé à fixer les tarifs dans la limite haute de 150 € (délibération du 17 septembre 2009)

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ce qui précède :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstention : 01 (Mme FERREIRA)
- exprimés : 13
- pour : 13

Dont délibération.

### **13.2 SORTIE AU PUY DU FOU**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle HERRY.

Celle-ci expose les principales données de cette sortie, à savoir :

- elle aura lieu les 12 et 13 juin 2010
- pour 20 adultes + 1
- au prix total de 2.951,00 € TTC

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour :

- approuver le contrat de réservation et autoriser le Maire à le signer
- verser un acompte de 25% soit 740 € dans les plus brefs délais

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

### **14. ADHESION A L'ASSOCIATION « HISTOIRE ET GENEALOGIE LANDAISES »**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Ange CARAMANTE.

Cette association de bénévoles fera des présentations sur ce thème à la médiathèque (la première ayant eu lieu hier jeudi 11 mars).

Elle dispense une formation pédagogique, des conseils en matière de recherches généalogiques. Elle guide et informe.

Seule condition : adhérer à l'association (pour information, 40 €/an en 2010) et rembourser les frais d'essence des intervenants sur présentation de factures.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver les modalités de cette adhésion :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **15. ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX JEUNES DIPLOMES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Evelyne DARMAILLACQ.

Celle-ci rappelle qu'un article est paru dans un précédent Lou Garde Campestre demandant que les personnes ayant eu un diplôme dans l'année se présentent en mairie en vue d'organiser une cérémonie de remise des prix.

Seulement 2 diplômées se sont fait connaître :

- Melle CARIO
- Melle Marion GENET

Proposition est faite d'octroyer à chaque nouveau diplômé une somme de 50,00 €.

Vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **16. ELECTION COMMISSION COMMUNALE D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour de la précédente réunion du Conseil du 26 janvier 2010 et qu'il l'avait reporté à la demande de Mme SAUBION.

Il convient de reprendre l'élection des membres de la Commission d'adjudication et d'appel d'offres réalisée le 23 novembre 2009.

L'élection se fait au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION déclarent cette nouvelle élection illégale et que pour cette raison ils ne prendront pas part au vote parce que c'est illégal de revoter pour cette commission.

### **16.1 Election des 3 titulaires :**

Une seule liste :

Karine DASQUET, Ange CARAMANTE et Evelyne DARMAILLACQ

Ont participé au vote : 11

N'ont pas participé au vote : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme SAUBION)

Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues : 11

Monsieur le Maire proclament élus membres titulaires de la Commission communale d'adjudication et d'appel d'offres : Karine DASQUET, Ange CARAMANTE et Evelyne DARMAILLACQ.

#### **16.2 Election des 3 suppléants :**

Une seule liste :

Alain LAPEYRADE, Dominique CASTAINGS et Nathalie CAMOUGRAND

Ont participé au vote : 11

N'ont pas participé au vote : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme SAUBION)

Suffrages exprimés : 11

Voix obtenues : 11

Monsieur le Maire proclament élus membres suppléants de la Commission communale d'adjudication et d'appel d'offres : Alain LAPEYRADE, Dominique CASTAINGS et Nathalie CAMOUGRAND.

#### **17. ELECTIONS POUR LA REPRESENTATION COMMUNALE AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un représentant communal à divers organismes extérieurs dans lesquels siégeait Mme POIRET.

Désignation au scrutin secret.

#### **17.1 OFFICE DE TOURISME**

*(Membres en place : CASTAINGS Dominique, LAPEYRADE Alain, CAMOUGRAND Nathalie et HERRY Emmanuelle)*

1 représentant à élire.

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 14 votants, et 14 suffrages exprimés

|                           |         |   |
|---------------------------|---------|---|
| - JOUSSELIN Nadine        | 11 voix | élue à la majorité des suffrages exprimés |
| - MAUBOURGUET Jean-Pierre | 03 voix |   |

Monsieur le Maire proclame Mme Nadine JOUSSELIN représentante communale au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

#### **17.2 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'ETANG DE LEON**

*(Membre en place : MEIRANESIO Laurent)*

1 représentant à élire.

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 14 votants, et 14 suffrages exprimés

- CABANNES Chantal 11 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre 03 voix

Monsieur le Maire proclame Mme Chantal CABANNES représentante communale à la Commission de l'Eau de l'Etang de LEON.

### **17.3 SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LANDAIS**

*(Membre en place : MEIRANESIO Laurent, titulaire)*

1 représentant suppléant à élire.

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 14 votants, et 14 suffrages exprimés

- CABANNES Chantal 11 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre 03 voix

Monsieur le Maire proclame Mme Chantal CABANNES représentante communale suppléante au Syndicat Mixte des Etangs Landais.

### **17.4 SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS**

*(Membres en place : JOUSSELIN Nadine, suppléante).*

1 représentant titulaire à élire.

Se porte candidat et obtient dès le premier tour de scrutin :

sur 14 votants, 3 bulletins blancs, soit 11 suffrages exprimés

- LAPEYRADE Alain 11 voix élu à l'unanimité des suffrages exprimés

Monsieur le Maire proclame M. Alain LAPEYRADE représentant communal titulaire au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais.

### **17.5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CASTETS**

*(Membres en place :*

- Titulaires : TRAMBOUZE Bernard, DASQUET Karine, CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne
- suppléants : CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique, CABANNES Chantal)

1 représentant suppléant à élire.

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 14 votants, et 14 suffrages exprimés

- LAPEYRADE Alain 11 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre 03 voix

Monsieur le Maire proclame M. Alain LAPEYRADE délégué communal suppléant à la Communauté de Communes du Canton de Castets.

## **18. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **18.1 POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA SECURITE INCENDIE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain LAPEYRADE.

Celui-ci expose la demande formulée par Monsieur Philippe PAVIE, gérant du camping Le Col Vert, au lac de Vielle, relative à la mise à disposition par la Commune d'une parcelle d'environ 1.500 m<sup>2</sup> en limite de son camping, dans le but d'en faire une aire de regroupement en cas d'évacuation incendie.

Cette mise à disposition pourrait se faire selon les modalités suivantes :

- parcelles mises à disposition : cadastrées section AR, n° 153 pour partie et n° 169 pour partie ; la partie mise à disposition sera d'une contenance totale d'environ 1.500 m<sup>2</sup>
- mise à disposition gracieuse
- durée de la mise à disposition : un an, renouvelable tacitement
- le preneur reçoit le terrain en l'état et fait son affaire du dessouchage à réaliser et de l'évacuation des souches ; il s'engage à n'y réaliser aucun travaux hormis la matérialisation des limites et la signalisation nécessaire au plan de la sécurité incendie.

Mme DARMAILLACQ demande si la Commune accèdera aux demandes éventuelles similaires d'autres campings privés. Elle signale qu'il y aura un manque à gagner en matière d'exploitation forestière, raison pour laquelle elle votera contre cette mise à disposition.

Mme SAUBION lui répond que la Commune est propriétaire du terrain du camping Le Col Vert et qu'à ce titre elle se doit de faciliter la mise en œuvre de mesures de sécurité, s'agissant là du risque incendie.

M. MAUBOURGUET estime que la perte financière sera infime en raison de la très faible superficie (1.500m<sup>2</sup>) du terrain mis à disposition.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver cette mise à disposition du camping Le Col Vert aux conditions précitées et l'autoriser à signer la convention afférente :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- exprimés : 14
- contre : 01 (Mme DARMAILLACQ)
- pour : 13

Dont délibération.

### **18.2 AIRE DE CAMPING CAR DU LAC**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain LAPEYRADE.

Celui-ci expose qu'il s'agit de confier temporairement la gestion de l'aire de camping cars au camping Le Col Vert, sur les bases suivantes :

- convention temporaire pour l'année 2010
- pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 octobre 2010
- pour un montant forfaitaire de 1.500,00 €
- entretien assuré par le preneur.

Les prévisions chiffrées font apparaître que la recette pourrait être sensiblement identique si l'on soustrait aux recettes communales, le coût du personnel communal chargé de l'entretien des équipements et du recouvrement de la redevance.

Un bilan sera dressé en fin de période et chaque partie avisera alors de la suite à donner à cette opération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote en faveur de ce qui précède :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAURBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

#### **19. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009**

Reporté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a retiré ce point, à la demande de Mme SAUBION car elle risquait d'être absente à la réunion s'étant engagée à participer à la sortie « ski-familles » organisée par la Maison des Jeunes. Il fait lecture de cette lettre de demande en date du 9 mars 2010, et demande qu'elle soit annexée au procès-verbal de la présente réunion. Il s'étonne qu'elle soit présente ce soir.

Il relève l'étrange association dans l'expression « délai légal discutable » entre les termes « légal » et « discutable ».

#### **20. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Reporté pour les mêmes raisons qu'au point précédent.

#### **21. AFFAIRE JURIDIQUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'un nouveau recours pour excès de pouvoir déposé devant le Tribunal Administratif de PAU par Monsieur Eric HOUEE.

Celui-ci sollicite la rectification d'un point abordé par Monsieur le Maire dans les affaires diverses de la réunion du conseil municipal en date du 17 septembre 2009 relatif à des mauvaises odeurs au quartier Cantabre et à la demande par M. HOUEE d'une vérification des branchements à l'assainissement collectif.

Il note que ce sont toujours les quelques mêmes personnes qui déposent des recours contre la municipalité.



Il fait procéder au vote pour confier la défense de la Commune à Me Bertrand DEFOS DU RAU, avocat à DAX, via la garantie « risques juridiques » souscrite auprès de MMA ASSURANCES :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- abstentions : 03 (M. MAURBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **22. SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nadine JOUSSELIN.

Celle-ci fait état de la demande écrite de l'école reçue ce jour, pour le financement d'un projet de classe montagne à la Base Aventure d'Arrette, du 21 au 25 juin 2010, pour 29 écoliers.

Coût global : 7.490 €

Subvention demandée à la Commune : 2.500 € (les deux tiers restant étant pris en charge par la coopérative scolaire et par les familles).

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour l'octroi de la subvention demandée :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 13
- votants : 14
- pour : 14

Dont délibération.

## **23. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Syndicat autonome aquitain des commerçants non sédentaires, en date du 4 février 2010, relative à la résiliation de la convention d'organisation du marché nocturne de Saint-Girons Plage.

En réponse à un questionnement de Monsieur le Maire, M. MAUBOURGUET reconnaît et affirme haut et fort avoir pris contact pour parler du sujet avec M. Jacky BARBE, membre de cette structure.

Monsieur le Maire qualifie la lettre de diffamatoire et calomnieuse et informe qu'il déposera plainte.

Monsieur le Maire fait le point sur la vente de 4 tracteurs communaux et l'achat de 2 nouveaux.

Monsieur le Maire, porte-parole des élus de la majorité, demande à Mme SAUBION de ne plus leur adresser de courrier à leur domicile, mais en mairie uniquement.

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de la CGT, relative à l'instruction des actes d'urbanisme, demandant le soutien moral des collectivités. Quatre élus y sont favorables.

Monsieur le Maire fait remarquer que déjà deux ans de mandat électoral se sont écoulés. Il se félicite de l'état de la Commune aujourd'hui. Il a reçu des lettres de satisfaction d'administrés contents de l'entretien de la Commune qui n'a pas été aussi propre depuis plusieurs années.

M. MAUBOURGUET, s'adressant aux conseillers municipaux, les informe avoir demandé par fax du 11 mars les photocopies des comptes de gestion et comptes administratifs 2009. Il demande à ce que son fax soit annexé au présent procès-verbal. Monsieur le Maire accepte cette demande et y joint sa réponse.

M. CASTAINGS déclare que la lettre du Syndicat autonome aquitain des commerçants non sédentaires lui déplaît, qu'il n'est pas concerné par l'accusation qu'elle contient, précisant que c'est la Commune, et non lui-même personnellement, le gestionnaire du marché en question. Il ajoute que si la Commune ne dépose pas plainte, c'est lui qui le fera.

Mme SAUBION dit que Mme FERREIRA demande à ce que les dates de réunion du Conseil Municipal soient communiquées au moins dix jours avant.

Monsieur le Maire précise, à propos des absences possibles des élus, qu'il ne connaît pas les noms des participants aux différentes activités existantes, ajoutant qu'en ce qui le concerne, il n'est pas consulté sur ses disponibilités lorsqu'il est convoqué au Tribunal ou à la Gendarmerie.

Suite aux mises en cause verbales de M. MAUBOURGUET, M. LAPEYRADE revient sur l'aide dont il a bénéficié pour dégager son véhicule ensablé sur le parking communal Les Barcottes dont il est riverain.

Mme CAMOUGRAND fait le point sur le programme de numérotation des rues : 61 voies à VIELLE et 28 à SAINT-GIRONS. Si tout va bien, cela devrait être fini au mois de mai.

Mme DASQUET fait remarquer que, comme chacun aura pu l'observer, la salle du conseil municipal a été « relookée ».

Monsieur le Maire, parlant de la tenue des bureaux de vote du dimanche 14 mars, souligne que les élus de l'opposition étaient absents. Mme SAUBION a-t-elle écrit au Ministre de l'Intérieur pour qu'il change les dates des élections pour lui permettre d'aller au ski ? Il rappelle les droits et devoirs des élus de l'opposition qui font toujours valoir leurs droits mais n'assurent pas leurs devoirs minimum, entre autre l'aide à la tenue des bureaux de vote (assesseurs, etc.).

La séance est levée à 20 h 40.

*Sont annexés au présent procès-verbal :*

- lettre recommandée avec accusé de réception de Mme SAUBION en date du 9 mars 2010
- fax de M. MAUBOURGUET en date du 11 mars 2010
- réponse à ce fax de Monsieur le Maire en date du 11 mars 2010

**MAIRIE**  
DE  
**VIELLE-SAINTTGIRONS**



Monsieur Jean-Pierre MAUBOURGUET

Le 11 mars 2010

**Objet : réunion du Conseil Municipal  
du 12 mars 2010**

Monsieur le Conseiller Municipal,

Suite à la demande de votre amie de l'opposition, je retire les points 19 et 20 de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 12 mars 2010 pour que vous puissiez jouir de votre séjour à la montagne.

Je vous souhaite un bon week-end.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, mes meilleures salutations.

Le Maire  
  
Bernard RAMBOUZE





St Girons le, 11.03.10

M le Maire,

Je souhaiterais avoir les copies des points 19 et 20 concernant les comptes de gestions 2009 et les comptes administratifs 2009.

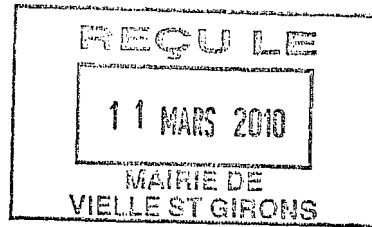
Bien entendu je réglerais les photocopies *de* tous les documents. Pourriez vous les mettre à ma disposition pour cet après midi ?

Vous en remerciant, veuillez accepter M le Maire *mes salutations*.

Jean-Pierre Maubourguet

**SAUBION Béatrice**  
Conseillère municipale  
Lou goupil a  
Bourg de Vielle  
40560 Vielle Saint Girons  
Tél : 05.58.42.96.54

Vielle Saint Girons, le 9 mars 2010



Monsieur le Maire

Mairie  
Place Jean BARBE  
40560 VIELLE SAINT GIRONS

## Courrier R.A. R

**OBJET : Annulation de la séance du conseil municipal programmée le vendredi 12 mars 2010.  
Demande de report à une autre date courant mars 2010.**

Références: Courrier convocation Mairie VIELLE SAINT GIRONS daté du 8 mars 2010 reçu le 9 mars 2010.  
Réunion du conseil municipal de VIELLE SAINT GIRONS le 26 janvier 2010.  
Réunion du conseil municipal de VIELLE SAINT GIRONS le 23 novembre 2009.

**Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire de VIELLE SAINT GIRONS,**

Ce présent courrier vous est adressé afin de vous demander l'annulation et le report de la séance du conseil municipal, programmé le vendredi 12 mars 2010 à 19 heures, dans la salle de réunion de la Mairie.

Le planning d'animations culturelles, sportives et de loisirs de la commune de Vielle Saint Girons propose une sortie « ski familles » qui ne me permettra pas d'y assister, en dehors d'une annulation de ma part, car les réservations sont prises depuis la fin d'année dernière.

Cette sortie figure dans le bulletin municipal « Lou garde campestre », numéro 167 de septembre 2009 ainsi que dans la brochure semestrielle d'animations locales de janvier à juin 2010. Une cinquantaine de personnes est attendue lors de ce déplacement

D'autres conseillers municipaux sont susceptibles de participer à cette sortie et vous ne pouvez pas l'ignorer tout comme votre secrétariat de Mairie puisque la Mairie gère la liste des réservations et des participations.

Vous avez donc choisi cette date en connaissance de cause, d'autant plus que, hormis un rajout de points à l'ordre du jour, de nombreux dossiers y seront traités dont l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2009. L'élection de la commission communale d'adjudication et d'appel d'offres fera l'objet d'une délibération bien que vous vous soyez engagé lors du dernier conseil municipal en faveur d'un report, afin que l'ensemble des conseillers soit présent.

Une nouvelle fois, la convocation est transmise dans les strictes limites d'un délai légal discutable alors qu'elle pouvait être adressée quelques jours plus tôt ou encore prévoir une date ultérieure de quelques jours qui aurait favorisé une demande de consultation et d'examen des dossiers auprès du secrétariat de Mairie.

Toutefois, je me déplacerai en Mairie aux heures ouvrables, entre mercredi 10 mars et vendredi 12 mars 2010 pour consulter les dossiers, sans nécessité de vous rencontrer ainsi que vos adjoints et je vous demande la communication et la mise à disposition de tous les documents entrant dans chaque cadre de délibération.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**SAUBION Béatrice**